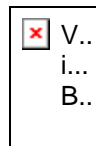


Commune de PORT-LESNEY
COMPTE-RENDU DE RÉUNION



Opération	Révision du POS en PLU	CR n°	13
Objet de la réunion	Réunion publique		
Date & lieu	20/09/2012 -20h00 en Mairie		
Rédacteur	Carole BOURGEOIS – Référent sur le dossier	nombre de page	2
Diffusé le :	21/09/2012		

Une cinquantaine de personnes est présente à la réunion publique.

Cette deuxième réunion publique est l'occasion de présenter l'avancée du dossier de PLU et notamment la traduction concrète du PADD.

En effet, après un rappel des différentes orientations de développement souhaitées par la municipalité, Verdi Ingénierie présente le zonage élaboré jusqu'à présent. Il s'agit toujours de document de travail car la municipalité n'a pas encore validé le projet.

Les zones du PLU de Port-Lesney sont présentées et ainsi on trouve :

- UA : village ancien
- UB : extension périphérique (lotissement)
- 1AU : secteurs d'extension future
- A : zone à vocation agricole
- N : zone d'intérêt écologique et naturel

Il existe aussi des secteurs liés au PPRI, indicés « i ».

1 A ce zonage se superposent des outils spécifiques :

- Espaces boisés classés pour identifier et protéger des arbres ou bosquets ayant un intérêt paysager ou écologique.
- Emplacements réservés : geler des parcelles ou des bâtiments au bénéfice d'un projet d'intérêt général. La collectivité sera prioritaire en cas de vente.
- Eléments du paysage à protéger : protection moins rigide que l'EBC, une autorisation pour intervenir sur ces éléments doit être demandée en mairie.

Enfin, le règlement est expliqué dans sa philosophie avec les différents articles possibles. Verdi Ingénierie pointe ensuite la réglementation des zones UA, UB et 1AU pour les articles 1, 6, 7 et 10.

L'étude doit se poursuivre par la finalisation et le montage du dossier d'arrêt. D'ici quelques semaines, le PLU devra être arrêté soit par le Conseil Municipal, soit par le Conseil Communautaire. Le dossier sera alors transmis à l'ensemble des services associés pour 3 mois. L'enquête publique aura lieu en 2013. Les habitants pourront venir consulter le dossier et consigner des remarques dans le registre d'enquête ou envoyer des courriers.

Commune de PORT-LESNEY

Interventions des habitants :

2

- *Comment les propriétaires pourront faire valoir leur droit par rapport à ce projet ?*
L'enquête publique est le moment privilégié pour venir consulter le dossier et faire part de ses doléances auprès du commissaire-enquêteur qui donnera son avis. A l'issue de l'enquête et du rapport du commissaire, la commission de travail se réunira pour valider ou non les modifications à apporter. Les modifications ne devront pas affecter l'intérêt général et le projet global de la commune.
- *Une question est posée au sujet de l'assainissement individuel.*
Monsieur le Maire explique que la CCVA visite toutes les installations individuelles sur le territoire. Il en existe peu sur la commune. Les techniciens de la CCVA indiqueront dans leur rapport si une mise aux normes est nécessaire.
- *Le document est-il consultable en mairie ?*
Le Maire indique que les documents de travail sont disponibles en mairie.
- *Des préconisations sur le logement social sont-elles indiquées dans le PLU ?*
Verdi Ingénierie précise que le PLU n'impose pas de pourcentage de logement social comme dans certains PLU. Cela s'explique par une part déjà importante de logements sociaux pour une commune telle que Port-Lesney.